

L'Indépendant, 19 juillet 2013

Le Sénat édulcore les projets du gouvernement

FRAUDE FISCALE Le Sénat a édulcoré hier les projets de loi sur la fraude fiscale défendus par le gouvernement en réponse au scandale Cahuzac, en les amputant de la disposition centrale sur la création d'un parquet financier. Les sénateurs ont en effet adopté plusieurs amendements s'opposant à la création de ce magistrat et d'un parquet financier, par 186 voix pour et 146 contre.

La droite s'y est opposée, sans surprise, ainsi qu'à gauche: le groupe RDSE (à majorité radicale de gauche). Les écologistes se sont abstenus et les communistes et les socialistes ont voté pour. Mais ces derniers ont affiché des réticences au cours du débat.

Jean-Pierre Michel, un des poids-lourds du groupe socialiste au sein de la commission des lois, s'est déclaré «
réserve sur cette création absolument aventureuse », qui «
pose de nombreuses questions ».

Jean-Yves Lacombe (PS) a lui souhaité être rassuré sur l'indépendance de ce magistrat.

Quant à l'ancien ministre socialiste Alain Richard (PS), il a estimé que «
l'introduction d'un magistrat isolé n'est pas le meilleur moyen pour améliorer le système actuel ».

En revanche le président de la commission des lois Jean-Pierre Saur a fait valoir «
l'impérieuse nécessité de lutter contre la fraude fiscale » pour justifier son vote favorable. Et pour le rapporteur de la commission des lois, Alain Anziani, lui aussi socialiste, «
cette création est un signal fort de notre volonté de lutter contre la grande délinquance économique et financière ».

«
Le message que nous devons adresser est un message aux fraudeurs, un message de répression efficace », a affirmé Jacques Mézard (RDSE). «
A la place vous nous proposez une construction compliquée », a-t-il reproché aux ministres Christiane Taubira (Justice) et Bernard Cazeneuve (Budget).

© Tous droits de reproduction réservés